

Le support en unités de compte Afer Avenir Senior vous sera proposé dans le cadre des contrats collectifs d'assurance vie multisupport Afer à partir du mois de septembre, sous réserve du vote lors de l'Assemblée Générale du 29 juin prochain.

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### Objectifs et politique d'investissement :

#### ▪ Classification de l'OPCVM :

Actions Internationales

#### ▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

La SICAV a pour objectif, d'investir dans des sociétés de la zone euro qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations âgées et/ou qui bénéficient du vieillissement de la population.

La politique d'investissement vise à sélectionner les valeurs dans divers secteurs, qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations âgées et/ou des sociétés qui bénéficient du vieillissement de la population ( pharmacie, équipements médicaux, service financier, bien d'équipements, transports et loisir, immobilier...) sur la base de critères d'analyse fondamentale, de liquidité et de capitalisation boursière..

Les investissements seront réalisés en direct, ils pourront toutefois être réalisés indirectement via des OPC jusqu'à 20% de l'actif net.

#### ▪ Caractéristiques essentielles :

Le portefeuille sera exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif au marché des actions. Les actions détenues seront issues de toutes capitalisations et libellées en euros et autres devises. Elles pourront concerner tous les secteurs économiques relatifs à la thématique d'investissement.

En outre, le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, TNMT, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...) jusqu'à 40% de l'actif net.

Les émetteurs sélectionnées relèveront des pays de toutes zones géographiques et à titre accessoire des pays non membres de l'OCDE et appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public.

La détention des titres du secteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non notés ou de rating inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) peut atteindre 20% de l'actif net. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

### Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

#### ▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

○ L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.

○ Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les titres détenus seront libellés en euro et autres devises et à titre accessoire dans des devises des pays non membre de l'OCDE.

La sensibilité de la SICAV est comprise entre -1 et +5.

#### ▪ Indicateur(s) de référence :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est composé des indices suivants (calculé dividendes/coupons réinvestis) :

- 70% Eurostoxx, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé et publié par STOXX Limited.
- 30% Bloomberg Barclays Euroaggregate Corporate € coupons réinvestis. Le Barclays Capital Euro Aggregate Corporate est un indice obligataire composé des emprunts non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Barclays Capital.

#### ▪ Modalités de souscription-rachat :

○ L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

#### ▪ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer et ou couvrir l'OPCVM aux marchés actions et de taux et celui des devises. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

#### ▪ Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

○ **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que l'OPCVM est susceptible d'investir en titres spéculatifs.

○ **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

○ **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).

**Frais :**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum*
Frais de sortie	Néant

\*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).

**Performances passées :**

Les performances passées sont calculées sur des années civiles complètes.

L'OPCVM ayant été créé le 6 septembre 2017, ses performances ne pourront être présentées qu'après la fin d'une année civile complète.

**Informations pratiques :**

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

**Aviva Investors France**  
Service Juridique  
14, rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE  
[Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com](mailto:Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com)

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande écrite à l'adresse supra. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 avril 2017.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14, rue Roquépine, 75008 Paris.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,80%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'OPCVM ayant moins d'un exercice d'existence, les frais courants indiqués correspondent aux taux minimum des frais de fonctionnement et de gestion estimés par la société de gestion, pouvant être prélevés sur un exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Avertissements et commentaires :**

Cet OPCVM a été créé le 6 septembre 2017.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.